

L'APESA au secours des entrepreneurs en souffrance



Marc Binnié, est Président et cofondateur d'APESA France. Il nous présente le dispositif qu'il a créé, l'APESA, Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë.

Pourquoi avez-vous créé le dispositif APESA ?

C'est le résultat d'une expérience et d'une rencontre. Je suis greffier au Tribunal de commerce de Saintes depuis plus de 25 ans. J'ai eu très souvent face à moi des entrepreneurs en souffrance. Je connais les procédures juridiques mais il fallait trouver d'autres outils. À l'occasion d'une conférence, j'ai rencontré Jean-Luc Douillard, un psychologue clinicien spécialiste de la prévention du suicide. Nous avons décidé d'intervenir sur les cas les plus graves en créant le dispositif APESA en septembre 2013. Il existe des défibrillateurs cardiaques, nous proposons un défibrillateur psychologique."

Comment fonctionne-t-il ?

"Il faut comprendre que la prévention du suicide peut débiter par une phase qui ne fait pas appel à des professionnels de la santé mentale. Avant de venir au tribunal, les difficultés sont déjà là. L'entrepreneur va contacter le banquier et l'expert comptable. Au tribunal, il rencontre un greffier, un procureur de la République... On a voulu changé la pratique de ces professionnels, leur apporter un outil et leur apprendre à poser les bonnes questions pour évaluer l'état de santé des entrepreneurs, parfois en leur demandant tous simplement comment allez-vous ? Nous formons ces sentinelles à la détection du risque suicidaire. Dans les cas graves, avec l'accord de l'entrepreneur, la sentinelle remplit une fiche-alerte numérique qui est transmise à la cellule Ressources mutuelle assistance à Nantes. Ce n'est pas un numéro vert que l'on peut appeler. C'est l'inverse, un psychologue de la cellule va contacter l'entrepreneur dans un délai très rapide, généralement de l'ordre d'une heure pour être à son écoute et évaluer la gravité de la situation au cours d'un premier entretien téléphonique. Si l'entrepreneur est d'accord, la cellule prend contact avec un psychologue local qui va lui proposer une série d'entretiens individuels, cinq au maximum."

Le dispositif est-il en place partout ?

"Ce dispositif se généralise. Il fonctionne sur la base du volontariat, souvent à l'initiative des tribunaux de commerce ou des chambres consulaires. Pour les associations et les professionnels libéraux, les tribunaux de grande instance commencent

à s'y intéresser. Nous avons actuellement 1968 sentinelles formées et, depuis le lancement en 2013, 2373 alertes ont été traitées. Le coût d'un soutien psychologique est de 350€. Il est gratuit pour l'entrepreneur et financé par les acteurs locaux. Chaque association APESA collecte des fonds. Il est possible de faire un don sur le site internet."



Quel conseil donneriez-vous ?

"L'entrepreneur veut réussir et s'en sortir tout seul. Il y a de l'entêtement voire parfois de l'aveuglement avec une sorte d'injonction morale à ne pas échouer. L'idée est de rétablir l'équilibre. Nous disons aux entrepreneurs de ne pas se juger. Ne vous accablez pas, ne vous en demandez pas autant. Il faut s'écouter et lorsque les difficultés commencent à peser sur l'état de santé réagir. Un chef d'entreprise m'a dit un jour que nous l'avions autorisé à prendre soin de lui.

J'aime bien séjourner en chambres d'hôtes, les loueurs se mettent en quatre pour vous accueillir. Cela n'empêche pas d'avoir des difficultés. Il faut qu'ils sachent qu'ils ne sont pas seuls et que d'autres peuvent s'occuper d'eux." •